

# Une Europe confédérale libérée de la bureaucratie et dirigée par les États



(Texte fondateur du projet du groupe [Ligne Droite](#) pour l'Europe)

Source : <https://lignedroite.club/une-europe-confederale-liberee-de-la-bureaucratie-et-dirigee-par-les-etat/>

À la différence des souverainistes nostalgiques, Ligne droite ne voit pas d'avenir dans la reconstitution des nations souveraines d'autrefois. Elle estime au contraire que l'Europe puissance constitue le seul moyen pour les Européens de ne pas voir disparaître leur civilisation. Car, dans ce siècle multipolaire, qui est désormais le nôtre, seules les grandes puissances auront la maîtrise de leur destin. C'est pourquoi Ligne droite préconise de refonder l'Europe pour en faire une confédération au service de la souveraineté, de la sécurité et de la prospérité de tous les Européens.

# L'Europe de Bruxelles, une organisation sans but ni avantage

La « construction » bruxelloise de l'Europe a en effet atteint ses limites. Après avoir trahi l'esprit initial du projet des années cinquante, elle a cessé d'être une source d'avantages pour n'être plus qu'une cause de contraintes et de dangers. D'une Europe qui protège on est en effet passé à une Europe ouverte à tous les vents. Une Europe qui ne sait même pas où se situent ses limites et qui refuse d'assumer son identité comme ses racines chrétiennes et le caractère européen de sa population.

Dans le monde de plus en plus compétitif et conflictuel qui est le nôtre, l'Europe de Bruxelles n'est pas en mesure de protéger ses frontières ni de préserver son identité. Son économie est elle aussi dépourvue de protection et souffre de l'idéologie libre-échangiste qui anime ses dirigeants.

Quant à son fonctionnement, il est peu transparent et très bureaucratique, au point que le but poursuivi reste ambigu : s'agit-il de constituer un véritable État fédéraliste européen ou pis encore de dissoudre progressivement les nations pour favoriser l'avènement d'une « gouvernance mondiale » ? Nul ne le sait.

## Une confédération pour assurer la puissance de l'Europe

Pour sortir de cet imbroglio et redonner un avenir aux nations du continent, Ligne droite propose d'ériger l'Europe en un pôle de puissance indépendant et souverain qui prendrait la forme d'une confédération européenne. Il s'agirait ainsi de tourner le dos aux tentatives fédéralistes de Bruxelles, car, si dans une fédération les États sont soumis à une autorité supérieure, dans la confédération ce sont les États qui délèguent certaines de leurs compétences à une institution sur laquelle ils exercent collectivement leur autorité. En l'occurrence, ce sont donc les nations, confortées dans leur existence et leur légitimité, qui dirigeraient la future confédération en lieu et place des eurocrates de la Commission. Autre différence avec l'organisation bruxelloise dont on ne sait ni ce qu'elle est, ni où elle va : la confédération serait fondée sur un traité constitutif clair et court qui en définirait les institutions, les compétences, les frontières et les principes premiers.

# Un traité pour rassembler les nations d'Europe autour de leur commune civilisation

Le traité constitutif, qui remplacerait tous les traités actuels de l'Union, devrait s'ouvrir par un texte fondamental en forme de charte indiquant de façon très synthétique que les nations se rassemblent autour de leur commune civilisation. Une civilisation qui s'enracine dans l'héritage de la Grèce et de Rome, enrichi par les apports germains, celtes et nordiques, façonnée par le christianisme et sublimée par deux mille ans d'histoire commune. La charte précisera ensuite que la confédération a vocation à défendre et à promouvoir cette civilisation fondatrice de l'identité européenne et qu'elle a donc pour mission principale de protéger les Européens et de leur garantir collectivement l'indépendance et la souveraineté. Elle ajoutera que, pour ce faire, la confédération devra œuvrer à la puissance de l'Europe dans tous les domaines, qu'ils soient politique, militaire, économique ou culturel.

## Des institutions claires dirigées par les États

Le traité constitutif définira ensuite les institutions de la confédération et leur fonctionnement. Le conseil des ministres actuel, érigé en Sénat des États, deviendra l'exécutif de la confédération, la Commission étant remplacée par une simple administration exécutoire. Le Sénat des États élira un président de la confédération qui pourra la représenter à l'étranger et qui incarnera symboliquement l'unité européenne.

De même, les parlements nationaux désigneront leurs représentants qui siégeront dans l'assemblée de la confédération, chargée notamment de l'approbation du budget confédéral. L'assemblée disposera aussi du pouvoir de cassation sur les décisions des juges européens.

Par ailleurs, il sera mis fin à la référence implicite mais récurrente au couple franco-allemand. Le traité instaurera le principe d'un bureau du Sénat des États, constitué des cinq plus grands pays : la France, l'Allemagne, la Pologne, l'Espagne et l'Italie.

## Des compétences centrées sur la protection et la prospérité des Européens

Dans une troisième partie, le traité constitutif précisera les compétences de la confédération. Celle-ci aura la charge des grandes priorités communes aux

Européens : la sécurité et la défense militaire de l'Europe, la protection de ses frontières contre l'immigration et les importations sauvages, la relocalisation et le développement industriel, la croissance économique et la gestion de la monnaie, l'indépendance énergétique et alimentaire, ainsi que le développement scientifique et culturel. Ce qui implique évidemment de tourner le dos à la politique libre-échangiste et immigrationniste suivie jusqu'à présent.

Contrairement aux traités actuels qui définissent dans le détail les politiques à suivre, le traité constitutif de la confédération ne précisera rien d'autre que les grandes orientations définies dans la charte fondatrice, laissant aux autorités de la confédération, c'est-à-dire aux États, le soin de fixer les politiques et d'en changer en fonction de l'intérêt supérieur de l'Europe.

Pour les États qui souhaiteraient aller plus loin et se coordonner avec d'autres sur des sujets plus périphériques, le traité fondateur de la confédération offrira la possibilité de créer des cercles de coopération facultatifs, concrétisant ainsi l'idée d'une Europe à la carte.

## Des frontières définies par l'impératif d'identité et l'exigence de protection

Alors que les textes actuels n'ont jamais fixé les limites ultimes de l'Union, laissant certains évoquer, au-delà de la Turquie, l'entrée d'Israël, du Maroc et des autres pays du pourtour méditerranéen, les frontières de la confédération seront explicitement définies dans le traité constitutif. Au nord, à l'ouest et au sud ce seront la mer du Nord, l'Atlantique et la Méditerranée. À l'est, les Balkans feront partie intégrante de la confédération avec une clause suspensive pour l'Albanie, le Kosovo et la Bosnie. Plus haut, la Moldavie, l'Ukraine et la Biélorussie seront laissées à l'extérieur par égard pour la Russie. La Turquie sera naturellement et définitivement exclue de l'Europe dont elle ne fait pas partie.

Ainsi refondée, l'Europe pourra changer la donne aussi bien sur la scène mondiale que dans l'esprit des Européens qui pourront dès lors écrire à nouveau leur histoire et celle du monde.